	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 1/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- Identification de la préparation** : GILBERT Alcool modifié 70 % (v/v).  
Flacons de 125 ml et de 250ml.  
Bidons de 1l, 5l et 10l.
- Utilisation de la préparation** : Désinfection de la peau  
Produit biocide destiné à l'hygiène humaine
- Identification de la Société /  
Entreprise** : Laboratoires GILBERT
- Adresse** : 928 Avenue du général de Gaulle BP 115  
14204 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex  
FRANCE
- Numéro de téléphone** : +33.2.31.47.15.15
- Numéro de fax** : +33.2.31.43.95.00

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### PRINCIPAUX DANGERS

R10 : Inflammable.

### EFFETS SUR LA SANTE


De par la présence d'alcool en quantité importante, ce produit peut, chez certaines personnes, entraîner des effets plus ou moins gênants notamment : irritation de la peau par contact fréquent avec le produit.

### DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas jeter le produit dans l'environnement.

### RISQUES SPECIFIQUES

Non applicable.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 2/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom	% (v/v)	N° CAS	N° EINECS	Symboles	Phrases R et Phrases S	Valeurs limites
Alcool éthylique	<70%	64 -17-5	200-578-6	F - Facilement inflammable.	R11	VME = 1900 mg/m <sup>3</sup> (1000 ppm) VLE = 9500 mg/m <sup>3</sup> (5000 ppm)

### 4. PREMIERS SECOURS

#### REMARQUES GENERALES

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

#### EN CAS D'INTOXICATION PAR INHALATION

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air.

En cas de difficultés respiratoires, contacter un médecin.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Laver abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant bien les paupières.

Consulter un ophtalmologiste.

#### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU


En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### EN CAS D'INTOXICATION PAR INGESTION

Si la victime est consciente, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne pas tenter de faire boire ou vomir.

Consulter un médecin.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 3/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION ADAPTES

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), poudre ABC ou eau pulvérisée avec additifs.

### MOYENS D'EXTINCTION DECONSEILLES

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

### DANGERS SPECIFIQUES

Dégagement de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### EQUIPEMENT SPECIAL DE SECURITE

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

### AUTRES INDICATIONS

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.


Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 4/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

### METHODES DE NETTOYAGE / RECUPERATION

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Recueillir la substance répandue dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets.

Eliminer ce déchet conformément aux réglementations.

Assurer une aération suffisante.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs.

### STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants

Prévoir des sols étanches et résistants aux solvants.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DU PRODUIT

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer.


Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Contient du camphre - Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 36 mois et utiliser avec précaution chez les enfants de 36 mois à 6 ans.

Ne pas avaler.

Ne pas appliquer sur les muqueuses.

L'alcool peut être irritant pour la peau, en cas d'utilisations répétées.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 5/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants présentant des valeurs - seuil à surveiller :

► Alcool éthylique.

VME (France)	Valeur momentanée : 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm Valeur à long terme : 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée : 1880 mg/m <sup>3</sup> , NIC-1000 ppm Valeur à long terme : 1880 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm NIC-A3
AGW (Allemagne)	960 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm 2(II); DFG, Y


### CONTROLE DE L'EXPOSITION

Contrôle de l'exposition professionnelle :

Protection de la peau	: Porter des gants de protection.
Protection respiratoire	: Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection.
Hygiène industrielle	: Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit. Bien se laver les mains avant / après manipulation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 6/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT PHYSIQUE	: Liquide
COULEUR	: Jaune
ODEUR	: Analogue au camphre
pH (20 °C)	: -
POINT/INTERVALLE D'EBULITION	: 80 °C
POINT/INTERVALLE DE FUSION	: -
POINT ECLAIR	: 21 °C
POINT D'INFLAMMATION	: 21 - 55 °C
TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION	: 425 °C
AUTO-INFLAMMATION	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
DANGER D'EXPLOSION	: Le produit n'est pas explosif ; toutefois des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
LIMITES D'EXPLOSION	
Inférieure	: 3.5 Vol %
Supérieure	: 15.0 Vol %
PRESSION DE VAPEUR (20 °C)	: 59 hPa
DENSITÉ (20 °C)	: 0.887 g/cm <sup>3</sup>
SOLUBILITE DANS L'EAU	: Soluble
SOLUBILITE DANS L'HUILE	: -
AUTRES DONNEES	: -

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### STABILITE


Stable 60 mois dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

### CONDITIONS A EVITER

Stocker éloigné de la chaleur (à une température < 25 °C) et de la lumière.

Éloigner de toute source d'ignition.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 7/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

### MATIERES A EVITER

Les agents oxydants, peroxydes ( $H_2O_2$ ,  $Na_2O_2$ ,  $K_2O$ ), acides oxydants et sels ( $HNO_3$ ,  $MnO_4K...$ ), acides et sels ( $H_2SO_4$ ,  $HClO_4$ ), organométalliques, hydrogène, phosphore, arsenic, antimoine, oxydes métalliques ( $CrO_3$ ,  $HgO$ )

Réactions dangereuses : Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.

Réactions aux peroxydes.

Réactions aux composés halogénés.

### PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La combustion génère des oxydes de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITE AIGUË

Inhalation : Pas de données disponibles.

Ingestion : Pas de données disponibles.

Irritation cutanée : Pas d'effet d'irritation.

Irritation oculaire : Pas d'effet d'irritation.

### SENSIBILISATION


Irritation cutanée : Aucun effet de sensibilisation connu

### TOXICITE CHRONIQUE

Ingestion : Pas de données disponibles.

### EFFETS SPECIFIQUES

Pas de données disponibles.

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 8/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

ECOTOXICITE	:	Pas de données disponibles.
MOBILITE	:	Pas de données disponibles.
PERSISTANCE / DEGRADABILITE	:	Pas de données disponibles.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	:	Pas de données disponibles.
EFFETS NOCIFS DIVERS	:	Pas de données disponibles.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.


## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

PRODUIT OU RESIDU	:	A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.
EMBALLAGE SOUILLE	:	A éliminer selon la réglementation nationale en vigueur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TRANSPORT PAR VOIES TERRESTRES (FERROVIAIRE/ROUTIER-RID/ADR)

CLASSE ADR/RID/ADN/ADNR	:	3 (F1) Liquides inflammables.
N° ONU	:	1170
GROUPE D'EMBALLAGE	:	II
ETIQUETTE DE DANGER	:	3
DESIGNATION DU PRODUIT	:	1170 ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 9/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

**TRANSPORT MARITIME IMDG**

CLASSE IMDG	:	3
N° ONU	:	1170
LABEL	:	3
GROUPE D'EMBALLAGE	:	II
N° FS	:	F-E,S-D
DESIGNATION TECHNIQUE EXACTE	:	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**TRANSPORT AERIEN ICAO-TI AND IATA-DGR**

CLASSE ICAO/IATA	:	3
N° ONU	:	1170
LABEL	:	3
GROUPE D'EMBALLAGE	:	II
DESIGNATION TECHNIQUE EXACTE	:	ETHANOL SOLUTION

<b>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>
--

Biocide classé comme une préparation dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE.

**Symbole :**


Aucun

**Phrases R :**

- R10 : Inflammable.

**Phrases S :**

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S23 : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols
- S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

 GROUPE BATTEUR	Service sécurité environnement	Créé le : 21/12/2010 Modifié le : 23/08/2011 Page : 10/10
FDS.SECU 079- D1	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	

- S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Les phrases de risques et les conseils de prudence mentionnés au point 3 : « Composition / informations sur les composants » sont énumérés ci-dessous :

R11 : Facilement inflammable.

L'information contenue dans le présent document est basée sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée ci dessus.

Ce document caractérise le produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente en rien une garantie relative aux propriétés du produit.

De plus, nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques encourus du fait de l'utilisation du produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été élaboré.